

CONSEIL du 9^e ARRONDISSEMENT
Lundi 2 mai 2022
18 h 30

La séance est ouverte à 18 h 30

Le lundi 2 mai 2022, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 26 avril 2022 en séance en présentiel par Madame la Maire du 9^e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Marion CRÉTINON ; Sylvie FRÉNILLOT ; Antoine JOBERT ; Quentin CARPENTIER ; Lisa MAMBRÉ ; Bastien MUSSET ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Emmanuel GIRAUD ; Adrien DRIOLI ; Marie ALCOVER ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Camille LACOSTE ; Elie PORTIER ; Cyril GUINET ; Blandine REYNAUD ; Benjamin LAURENT

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DÉPÔT DE POUVOIR :

Yohann PARIS (pouvoir à Camille LACOSTE) ; Malika BONNOT (pouvoir à Emmanuel GIRAUD) ; Fatiha BENAHMED (pouvoir à Elie PORTIER)

ABSENTS NON EXCUSÉS SANS DÉPÔT DE POUVOIR : Gérard COLLOMB ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Fouziya BOUZERDA ; Alain GIORDANO

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

Mme la Maire : Mesdames, Messieurs, chers collègues, dimanche 24 avril, nous avons conclu la première séquence électorale de cette année 2022. Cette élection marque un tournant dans notre vie politique. La faiblesse des scores des deux grands partis qui ont structuré la vie politique tout au long de la V^e République est inédite. Les recompositions auxquelles nous assistons sont nouvelles.

Du côté du 9^e arrondissement, les résultats sont particulièrement intéressants. Je souhaite saluer la participation en légère hausse au premier tour par rapport à 2017. Elle a gagné 2 points, passant de 76 à 78 %. J'en profite pour remercier l'ensemble des agents de la mairie du 9^e arrondissement qui ont sagement préparé ces élections, Madame Anne AVRIL notre DGS, et Madame Isabelle CHAZEL, son adjointe. Je remercie également tous les élus qui ont présidé un bureau de vote lors de ces deux dimanches. Enfin, je salue l'engagement citoyen de dizaines d'assesseurs et de présidents bénévoles. Leur présence et leur vigilance nous ont été essentielles pour assurer le bon déroulement des opérations de vote. La constitution des bureaux de vote n'est pas une chose aisée, mais nous avons pu compter sur des habitantes et habitants du 9^e arrondissement volontaires, enjoués et satisfaits d'avoir participé à ce grand moment démocratique de notre République. Une nouvelle fois, un grand merci à toutes et tous.

Côté résultats, les enseignements sont intéressants. Avec 47,5 % des voix, le bloc de gauche, telle que représentés dans notre majorité à la Ville de Lyon, arrive très largement en tête, en progression de plus de 10 points par rapport à 2017. J'y vois la satisfaction des habitantes et habitants du 9^e arrondissement. Ce score nous donne encore plus de courage pour poursuivre la transformation de Lyon et du 9^e arrondissement. L'appel au vote sanction à l'échelle de la ville, comme cela a pu être vu sur les réseaux sociaux, n'a clairement pas été entendu. Le contraire s'est même produit et je m'en réjouis.

Au niveau national, la gauche n'était pas en mesure d'accéder au second tour. Si nous avons de nombreux désaccords avec la politique menée par le Président sortant, nous pouvons collectivement nous satisfaire de sa réélection face à l'extrême droite, représentante d'un projet mortifère pour notre pays, nos villes et nos quartiers.

Cette première séquence achevée, il appartient désormais aux forces écologistes et de gauche d'agir de concert pour proposer une voix unique à l'occasion des élections législatives. L'affaire est en bonne voie pour une juste représentation de la gauche républicaine, n'en déplaise à ses détracteurs qui multiplient les mensonges pour casser cet élan inédit. Nous avons une chance inespérée de porter la gauche dans une majorité de circonscriptions. Nous comptons sur la mobilisation des électrices et électeurs du 9^e arrondissement comme ils et elles ont su le démontrer il y a 3 semaines !

C'est d'ailleurs à la Duchère que cette mobilisation nous a particulièrement marqué. La Duchère qui a connu ce week-end de nouveaux événements tragiques, sur fond de règlement de compte. Je ne m'étendrai pas sur l'incident, il relève d'une enquête de police. La justice a été saisie. Les forces de l'ordre font leur travail avec le sérieux qu'on leur connaît. Les trois victimes sont, semble-t-il, hors de danger aujourd'hui. Une caméra de vidéo-protection est présente sur le site. Les images ont bien évidemment été transmises à la police, comme à chaque fois.

Ces événements ne peuvent pas devenir le quotidien. À chaque fois, nos réactions doivent être entendues. À chaque fois, nos mobilisations doivent pousser l'État à renforcer sa présence sur le territoire. Nous le répétons encore : il faut plus de policiers sur l'agglomération. Il faut plus d'humains pour prévenir et maintenir l'ordre.

Nous rencontrons ce mercredi le commissaire divisionnaire et la commissaire du 9^e arrondissement afin de poursuivre le travail. Nous organisons ce vendredi une réunion entre les membres du Conseil

de quartier de la Duchère, les membres du Conseil citoyen et la Préfecture. Les habitants ont besoin de réponses. Nous agissons pour leur en fournir.

Les Duchéroises et Duchérois sont, quoi qu'il arrive, fortement attachés à leur quartier. Ne laissons pas quelques individus empoisonner le quotidien d'ordinaire paisible de l'ensemble des habitantes et habitants et gâcher tout le travail entrepris sur ce quartier. Travail que l'on vous doit en grande partie Monsieur COLLOMB. Il va arriver mais il écoutera en replay j'en suis sûre ou Madame REYNAUD, vous lui susurrerez à l'oreille. Bien évidemment, si nous ne sommes pas en accord avec l'ensemble des réalisations, force est de constater que la Duchère a profondément changé grâce au renouvellement urbain. Néanmoins, je vous invite, Monsieur COLLOMB et je vous le redirai tout à l'heure à un peu plus de retenue dans vos réactions. Les problèmes d'insécurité ne sont pas nouveaux à la Duchère. Le trafic de stupéfiants non plus. Des règlements de compte ont déjà eu lieu. Vous avez été Maire de Lyon et Ministre de l'Intérieur. Si les solutions magiques existaient, on les aurait mises en œuvre.

Du côté de l'arrondissement, nous agissons à notre niveau : renfort des passages de la Police municipale, sécurisation des entrées et sorties d'école, demande entendue à la Métropole d'augmenter les éducateurs, intervention renforcée de l'ALTM pour développer encore plus la médiation. Et un soutien fort à toutes les structures œuvrant sur le territoire.

Ce samedi, nous accueillons l'association *Raid Aventure* à la Duchère, entre le stade Balmont et la halle Diagana, pour améliorer le dialogue entre la police et la population. Des moments de partage, des explications du quotidien des policiers, des moments d'écoute partagée, des débats, des sensibilisations aux gestes d'interpellation et aux premiers secours. Nous pensons que ces moments sont fondamentaux, en complémentarité avec l'énergie déployée par la police nationale pour retrouver les coupables.

La baguette magique n'existe pas. Tant que la politique pénale n'évoluera pas, tant que l'aveuglement français en matière de stupéfiants perdurera, nous tenterons des actions et restons au plus près du terrain.

Côté terrain, nous y serons donc ce samedi à la Duchère. La journée *Raid Aventure* sera ponctuée d'un match de Gala au stade Balmont entre les policiers de l'association et le club de foot Lyon La Duchère. Cette semaine, je vous invite à rendre visite à l'Alter Hostel qui fête ses 5 ans. Au programme, des concerts, des expositions, une friperie solidaire, des spectacles, des conférences, un marché de créateurs. Rendez-vous tous les jours en fin de journée au 32 quai Arloing. Il y a d'autres sites, vous retrouverez les informations sur notre site internet. Nous vous invitons également à nous rejoindre, avec Amaïa SAINZ-RUIZ, ce dimanche 8 mai à 15h30 pour la commémoration de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale. Des jeunes élèves de l'école des Bleuets nous feront l'honneur de nous accompagner. Samedi 21 mai, La Voie est libre revient Grande rue de Vaise et rue Tissot. Un très beau programme pour les enfants a été concocté : grands jeux en bois, atelier de street'art, bulles de savon, arts du cirque, atelier Lego. Venons donc nombreux.

Je vous annonce aussi la parution du nouveau numéro d'O9 qui sera distribué à partir de lundi dans vos boîtes aux lettres, si vous ne le recevez pas, contactez-nous pour qu'on puisse relever les adresses où il y a dysfonctionnement.

Expression des groupes politiques :

Comme le prévoit notre règlement, la parole est donnée en début de séance aux groupes politiques pour une expression de 3 minutes. Qui souhaite s'exprimer ?

Adrien DRIOLI : Quelques mots suite à la séquence citoyenne importante qui vient de se dérouler qu'est l'élection présidentielle qui est toujours sous la V^e République un moment démocratique révélateur, malgré une forte abstention dont vous avez parlé, de 18 % au premier tour et 24 % au second tour. L'ensemble des forces de gauche sur la Ville de Lyon a recueilli près de 35 % au premier tour contre 25 % pour Emmanuel MACRON et 7 % pour Marine LEPEN et l'extrême-droite.

Ce sont d'abord les quartiers populaires et les classes sociales victimes de la politique néo-libérale du Président MACRON qui se sont exprimé pour une plus grande justice sociale, des services publics plus efficaces, tournés vers nos citoyennes et citoyens les plus en difficultés. Toujours plus de services publics, plus de justice sociale, développer les solidarités, renforcer les politiques publiques volontaristes pour le soutien et l'accompagnement social des plus fragiles, dans la vie de tous les jours. En bref, davantage de politiques clairement ancrées à gauche, c'est essentiellement le message que nous ont donné les habitantes et habitants lors du premier tour des élections présidentielles pour contrer le bilan désastreux du quinquennat MACRON 1. Souvenons-nous : suppression de l'ISF, diminution des APL pour les étudiants, gel du point d'indice des fonctionnaires, des retraites, des pensions de réversion, l'arrogance d'un président envers celles et ceux qui se sont mobilisés par le mouvement des gilets jaunes pour leur pouvoir d'achat face aux inquiétudes grandissantes. Suppression des lits dans les hôpitaux et ceci même durant l'année du Covid, quelle honte !

Nous, élus de *Lyon en commun*, prendrons en compte cette espérance exprimée au premier tour au fil de notre mandat municipal dans le cadre des compétences que sont les nôtres, nous serons attentifs aux demandes des habitantes et habitants pour l'amélioration de leur vie quotidienne, des services publics et du cadre de vie. Dans une République démocratique, laïque et sociale, l'échelon municipal est fondamental dans l'articulation des aspirations des habitantes et habitants avec les politiques publiques nationales. Pour les accompagner quand elles leur sont favorables ou les combattre dans le cas contraire. Les élus de *Lyon en commun* feront entendre la voix de toutes et de tous et notamment des plus faibles de ceux et celles qui sont en difficultés, vivant dans nos quartiers des minima sociaux ou de petits salaires, des familles monoparentales, des retraités pour lesquels la solidarité de proximité est parfois vitale.

Enfin nous serons à l'écoute avec les institutions concernées d'une jeunesse mise en difficulté par la crise sanitaire qui aspire à retrouver l'espoir d'un parcours d'études et de formation professionnelle cohérent dans une ville favorisant les choix de chaque citoyen et citoyenne dans le cadre de l'intérêt général. La mise en place d'une politique publique envers les jeunes sera ici un atout important et la Ville de Lyon a déjà débuté à rattraper le retard des années COLLOMB. 20 ans de COLLOMB à Lyon, ce sont en partie les jeunes qui en sont les victimes. On voit que de nombreuses villes dans la Métropole ont des équipements, des lieux d'accueil pour informer et accompagner les jeunes, c'est en ce sens que nous continuerons, élus de *Lyon en commun* à travailler. Et bien évidemment, vigilance sur les services publics en permanence, notamment sur les ouvertures de la Poste qui ont baissées drastiquement à Vaise. Nous devons continuer à être mobilisés pour faire en sorte d'obtenir davantage d'horaires d'ouverture de ce bureau de poste et de ne pas accepter la baisse voire même la fermeture.

Adoption des procès-verbaux du 8 février et du 15 mars 2022 :

Nous commençons l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement par l'adoption des procès-verbaux du 8 février et du 15 mars 2022. Y-a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 24 projets de délibérations et les questions des Conseils de Quartiers au Conseil d'arrondissement. Le rapport 3910 a effectivement été retiré à la dernière minute.

1 - MA9 - Compte administratif 2021

Rapporteur : Anne BRAIBANT et François GENOUVRIER

Mme la Maire : Je vais vous présenter succinctement les chiffres, je répondrai à vos questions et je m'éclipserai pour le vote comme à l'accoutumée.

Le conseil du 9^e arrondissement est invité à voter le compte administratif 2021 de son état spécial. Le tableau de synthèse précise les montants des dépenses, des recettes et de l'excédent au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le montant des dépenses réalisées est de 606 884,96 € sur un budget alloué de 772 336,81 € ce qui permet de dégager un excédent brut de 165 451,85 € auquel il faut retrancher 50 432,06 € de restes à réaliser, soit 115 019,79 €.

Les dépenses les plus importantes de l'arrondissement se retrouvent :

- 31 % des dépenses d'électricité et de gaz ;
- 32 % des dépenses liées aux activités de la mairie ;
- 14 % des dépenses d'alimentation des crèches, je vous le rappelle, 6 crèches municipales sont des équipements transférés à l'arrondissement ;
- 12,5 % pour les opérations de maintenance des bâtiments transférés, il s'agit des crèches, des stades ou des salles associatives.

Côté répartition par secteur, nous accordons 35 % pour les crèches, 31 % pour les frais de gestion de la mairie, 22 % pour les équipements sportifs, 4 % pour nos événements, 4 % pour les salles associatives, 3 % pour les salles des fêtes.

Je rappelle que ce budget est encore impacté par la crise Covid puisque l'activité dans les crèches, dans les salles associatives n'a pas été normale. Nous espérons que 2022 soit une vraie année en termes d'activités dans notre bel arrondissement. Je vais m'éclipser, Monsieur GENOUVRIER, je vous laisse procéder au vote.

Aucune intervention n'étant proposée, François GENOUVRIER met le dossier au vote.

Sans participation d'Anne BRAIBANT, sortie durant le vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

1 abstention : Blandine REYNAUD.

2 - 3849 - Dénomination d'un espace public : square Thérèse Girardon à Lyon 9^e – Direction de la Mobilité Urbaine

Arrivée de Gérard COLLOMB.

Rapporteure : Anne BRAIBANT

Chers collègues, l'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par la féminisation des espaces publics. Actuellement, à Lyon, environ 11 % des odonymes portent un nom féminin, le retard est immense, c'est la raison pour laquelle je suis fière aujourd'hui de vous présenter cette délibération sur la dénomination d'un nouveau square situé à l'intersection de la rue Pierre Audry et de l'avenue Barthélémy Buyer. Après consultation du conseil de quartier Champvert – Gorge de loup, et vote des internautes, nous avons proposé de dénommer cet espace public « le Square Thérèse Girardon ».

Thérèse Girardon, femme du 9^e arrondissement, née en 1934 et décédée à l'âge de 83 ans, en 2019 fût reconnue pour ces nombreux combats contre l'injustice sociale. Elle s'est longtemps battue pour la défense et l'amélioration des conditions de travail en tant que syndicaliste lorsqu'elle travaillait à l'usine de fabrication de Lampes Claude (devenue par la suite S.L.I. France) dans le 9^e arrondissement de Lyon. Elle a également poursuivi son combat pour la justice des travailleurs et travailleuses au sein du conseil des Prudhommes.

Outre ces combats syndicaux, elle était également engagée dans le milieu associatif notamment au sein du Secours populaire et était marraine d'un village sénégalais en finançant les études de plusieurs villageois.

Prises de parole :

Cyril GUINET : Je tenais à saluer cette décision. Le combat pour la place des femmes doit être constant. Permettre de féminiser le nom de rues, de places et d'espaces publics, c'est aussi rendre cet espace public à toutes et à tous. Permettre aux jeunes filles de pouvoir voir des noms de grandes personnalités publiques françaises qui soient des femmes, c'est aussi important pour leur construction et leur dire qu'elles ont toutes leur place dans cette société.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

3 - 3919 - Attribution de subventions pour la programmation du Festival de l'Eau, du 1^{er} au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions – Direction des Evénements et Animation

Rapporteure : Anne BRAIBANT

La Ville de Lyon a décidé de créer un nouvel événement annuel autour du Rhône et de la Saône. Il prendra la forme d'un festival, populaire, familial et écologique et se tiendra chaque premier week-end de juillet.

La première édition du Festival « Entre Rhône et Saône » aura lieu du 1^{er} au 3 juillet 2022.

L'objectif est de renouer avec le passé fluvial de Lyon, de reconnecter les Lyonnaises et les Lyonnais à leurs cours d'eau. Le 9^e sera directement concerné par une guinguette en bords de Saône du côté de l'Île Barbe et évidemment parce que la Saône passe sur une longue partie de notre arrondissement.

Ce festival s'adresse à l'ensemble de la population et se structure autour de trois grands thèmes :

- ✓ célébrer,
- ✓ protéger,
- ✓ et découvrir.

Nous proposerons aux Lyonnaises et aux Lyonnais de nombreuses activités qu'il s'agisse :

- ✓ du carnaval au départ des Terreaux le samedi avec le réveil de la Mâhecroute vers le Pont de la Guillotière,
- ✓ de joutes nautiques,
- ✓ de courses de kayak et d'aviron,
- ✓ d'actions de sensibilisation et de dépollution, de bals, de conférences,
- ✓ ou encore de marches exploratoires à la découverte de l'incroyable biodiversité vivant au bord du fleuve.

La sélection des activités a été effectuée suite à un appel à projets, parmi 136 candidatures d'associations de proximité, 59 projets ont été retenus avec une programmation riche et variée de 76 événements sur l'ensemble des arrondissements. Le montant global des subventions allouées aux porteurs de projet s'élève à 170 187 euros.

Concernant le 9^e arrondissement :

Association	Projet	Montant subvention (en €)	lieu
La fresque Océane	Atelier engagé et ludique pour comprendre les enjeux liés à la préservation de l'Océan	696	9 ^e
Des espèces parmi Lyon	Les safarives	2500	2 ^e , 6 ^e , 7 ^e , 9 ^e
OXALIS	Controverse multi-spécifique du LICHEN – Laboratoire des interdépendances concernant les humains et les non humains – un jeu/spectacle de négociation entre les espèces	2000	9 ^e
ODYSSEE GREEN	Odyseerhonegreen étape Lyon	300	9 ^e , 3 ^e
Ensemble Orchestral Lyon 9	Animation musicale	300	9 ^e
Ateliers La Mouche	Balade industrielle : la Saône et Vaise, une histoire au fil de l'eau	810	9 ^e
Pôle 9 – MJC Centre social	Au fil de l'eau	3350	9 ^e
Cercle de L'aviron de Lyon	Au fil de l'eau	1500	9 ^e
Aviron Union Nautique Lyon	Au fil de l'eau	1500	9 ^e
Aviron Club Lyon Caluire	Au fil de l'eau	1500	9 ^e

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

**4 - 3917 - Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors!" 2022 -
Approbation de conventions - Direction des Evénements et Animation**

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, des rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public, du 5 juillet à la fin du mois d'août.

Cette année, 71 opérateurs (institutions culturelles, associations socioculturelles, équipes artistiques) proposent ainsi durant tout l'été une programmation riche et variée de près de 150 événements : concerts, pièces de théâtre, spectacles de danse, contes et lecture, cinéma en plein air.

La sélection a été effectuée à la suite d'un appel à projets, parmi 160 candidatures d'équipes artistiques de proximité, principalement installées dans le Rhône. Une attention particulière a été accordée aux cachets artistiques, afin que cette programmation soit également l'occasion d'un soutien à ce secteur durement touché par la crise.

Nous n'avons pas de projection ce soir mais nous publierons la programmation sur les réseaux sociaux. Elle a été concertée avec les habitantes et les habitants pour la deuxième année consécutive et on tâchera de le faire l'année prochaine. Celle-ci se trouve être très variée entre musique, théâtre, cinéma et danse avec les événements habituels et attendus : les projections du Ciné Duchère un peu partout dans l'arrondissement et les Dimanches de l'Île-Barbe organisés par la MJC et Centre Social le Pôle 9, qui se dérouleront sur trois jours, donc trois dimanches de juillet à partir du 10 du mois, juste après la *Fête de l'eau* présentée par Madame BRAIBANT. Cette année c'est également le Fort de Vaise avec la Fondation Renaud qui entre dans la programmation avec 3 événements organisés sur l'été dont un le 14 juillet.

L'édition 2022 de TLMD pour tout Lyon représente un montant global de 179 169 euros. Je vous propose d'adopter favorablement cette délibération afin de faire profiter aux citoyennes et citoyens de nombreux événements festifs et culturels tout le long de l'été.

Mme la Maire : Je rappelle qu'il s'agit d'un festival complètement gratuit qui cette année va pouvoir se tenir dans plusieurs endroits.

Lisa MAMBRÉ : Je ne l'ai pas dit, cela reste encore sous format Covid, un peu restreint par rapport aux années précédentes mais il y a quand même deux ou trois lieux qui sont ajoutés, notamment dans le secteur de Saint Rambert, de la Duchère et de Vaise.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

5 - 3842 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles pour un montant global de 188 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et « Casino » - Approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

Comme chaque année, la Ville de Lyon vote les subventions aux structures culturelles issues des enveloppes FIC : fonds d'intervention culturel et Casino. Cette année c'est un montant total de 188 000 euros qui est sollicité. Pour notre arrondissement, c'est la compagnie Michel Hallet Eghayan et son lieu les Echappées Belles (rue du Bourbonnais) qui bénéficie du dispositif à hauteur de 60 000 euros, montant égal aux précédentes années. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

6 - 3840 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 203 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions et d'avenants – Direction des Affaires Culturelles

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

Cette fois-ci je vais faire un peu plus long pour pouvoir expliquer le dispositif à celles et ceux qui ne le connaissent pas. L'aide à la création, l'accompagnement et la professionnalisation des compagnies, groupes et artistes émergents constituent un axe stratégique fort de la politique culturelle engagée par la Ville de Lyon. Dans ce cadre, le nouvel exécutif a choisi de prolonger et réinvestir pleinement le dispositif Scènes Découvertes, créé en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC pour les lieux de la première représentation théâtrale, élargi en 2006 à la danse et aux musiques actuelles et en 2010 au cirque, avec la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dispositif permet une aide au fonctionnement et une mise en réseau de lieux qui accueillent et accompagnent les artistes en création. Il concernait jusqu'à présent huit lieux. La Ville a souhaité, avec le concours de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, relancer un appel à projets pour permettre aux lieux qui soutiennent et accompagnent les artistes émergents de se positionner dans le dispositif.

Les objectifs sont les suivants :

- soutenir le développement de projets de création et le parcours de nouvelles équipes artistiques professionnelles ;
- soutenir l'innovation artistique, le développement de propositions artistiques singulières, pouvant renouveler les formes et les langages d'une discipline ;
- mettre à disposition des équipes artistiques des lieux de travail de création ;
- permettre la diffusion des œuvres par une programmation régulière et professionnelle (achat de spectacles, mise à disposition de techniciens, apports en coproduction si possible, etc.) ;
- accompagner la rencontre entre ces nouvelles créations et le public, notamment professionnel ;

- participer à la mise en réseau, notamment avec les institutions culturelles ;
- soutenir des initiatives portées par les artistes accompagnés avec le territoire de proximité du lieu de création (médiation, actions d'éducation artistique et culturelle, projets politique de la ville, et cætera).

Dix-sept lieux ont répondu à l'appel à projets (dont neuf qui n'étaient pas dans le dispositif jusqu'alors):

- six dans le domaine musical ;
- six dans le domaine théâtral ;
- trois dans le domaine chorégraphique et circassien ;
- un dans le domaine des arts visuels ;
- un dans le domaine des arts de la rue.

A l'issue des auditions et à l'unanimité des trois partenaires publics, huit lieux ont été retenus, 5 lieux précédemment accompagnés sont reconduits et 3 nouvelles structures font leur entrées dans le dispositif : la MJC de Ménival dans le 5^e arrondissement avec l'école du Cirque de Lyon, l'association Sputnik établie dans le 9^e arrondissement avec leur projet du Sonic, lieu de vie nocturne (une péniche située dans le 5^e arrondissement pour ce qui ne connaissent pas mais cela m'étonnerait) et le Grand Nid de Poule, une association de soutien aux arts de la rue et de l'espace public situé dans le 1^{er} arrondissement, dont leur festival se tient chaque années à l'Amphithéâtre des trois Gaules.

Les subventions attribuées représentent pour l'entièreté des structures retenues, un montant global de 203 000 euros pour l'année 2022. Suite à cette présentation, je vous propose d'adopter cette délibération.

Mme la Maire : Vous avez bien fait de préciser pour le Sputnik, Madame MAMBRÉ, tout le monde n'est pas au courant.

Lisa MAMBRÉ : Aucun lieu pour le 9^e arrondissement n'est retenu malgré deux candidatures, elles se reproduiront sûrement au fur et à mesure des années. En effet, on a l'association du Sonic qui est établi dans le 9^e arrondissement. C'est Sputnik mais le lieu s'appelle Le Sonic.

Prises de parole :

Adrien DRIOLI : Ce n'est pas une question mais puisqu'on est sur le thème de la culture, je voulais intervenir d'une manière plus globale suite à l'actualité et aux fortes inquiétudes que nous avons de par le désengagement de plus en plus important de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de son président Laurent WAUQUIEZ dans le domaine de la culture. Je profite de la présentation excellente de notre collègue Lisa MAMBRÉ sur ce rapport-là pour dénoncer ce qu'on est en train de connaître et de vivre. On a des certitudes sur un certain nombre de structures comme le Théâtre du Point du Jour dans le 5^e arrondissement où on annonce moins 10 %, soit - 15 000 euros sur cette structure. On a de fortes inquiétudes sur d'autres structures notamment pour notre arrondissement où l'on attend encore des réponses me semble-t-il. On n'a pas de confirmation mais quand on est déjà au mois de mai sur une année qui en compte douze, pas de réponse sur le niveau d'engagement de la Région sur le financement du Théâtre Nouvelle Génération, c'est quand même assez inquiétant !

Nous voulons le dénoncer ici collectivement. Dire qu'on a pu entendre les propos de Madame Sophie ROTKOPF, vice-Présidente chargée de la culture à la Région qui vont dans le sens d'un rééquilibrage

des territoires je cite « entre les territoires urbains et les territoires moins urbains d'un point de vue subventions culturelles ». Je n'ai rien contre les chorales ou les festivals à Pérouges, encore peut-être plus contre un musée des civilisations gauloises à plus de 40 millions d'euros en Auvergne, seulement porté par la Région. On a des choix en train d'être faits qui ne sont pas anodins. On ne peut que demander rapidement des réponses à la Région et peut-être pourquoi pas l'appui de celles et ceux qui se sont allier à Laurent WAUQUIEZ lors du second tour des élections municipales à Lyon. Je pense que l'on sera unanime pour défendre la culture lyonnaise et pour dénoncer ce qui est en train de se passer : le charcutage d'un certain nombre de subventions.

Pour terminer, souvent on compare le niveau de baisse de subventions avec l'Opéra. Si l'on devait comparer l'engagement de la Ville de Lyon à celui de la Région dans l'Opéra ou dans d'autres structures, que la Région en fasse de même avant de comparer la baisse de subventions. Je crois que c'est l'accès à la culture au jeune public au TNG qui est importante pour notre arrondissement et toutes les actions que cette structure porte. Encore une fois, ce n'est qu'une inquiétude et on espère avoir de bonnes nouvelles mais je suis certain d'avoir ici une unanimité des soutiens de tous les collègues élus de la majorité et de l'opposition.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

7 - 3862 - Attribution d'une subvention d'investissement de 6000€ à l'association ARCHEO'MUR pour un projet portant sur la création d'une fresque archéologique dans le quartier de l'Industrie, à Lyon 9ème, lancement de l'opération n°60SEPAT "Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026" - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-2, programme 00005 – Direction des Affaires Culturelles

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

L'enveloppe « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception » permet à la Ville de soutenir financièrement des projets de restauration et de valorisation portant sur des ensembles patrimoniaux, composant le paysage urbain historique et le patrimoine lyonnais, que ces ensembles soient protégés ou non au titre des Monuments Historiques.

Issue de la Commission Patrimoine du Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon, l'association *ARCHÉO'MUR*, créée en 2018, a pour objectif de créer un mur peint de 130 m² dans le quartier de l'Industrie.

Tirant son nom des multiples installations industrielles qui ont fait la renommée de la Ville, il n'en est pas moins le témoin d'une richesse patrimoniale et archéologique. En effet, les fouilles récentes liées aux projets d'aménagement ont permis de révéler de nombreux témoignages d'occupation au sein du quartier de l'Industrie (mésolithique, néolithique et occupation gauloise notamment). C'est aussi dans ce quartier que sont nés les tout premiers murs peints lyonnais. C'est en effet en haut du cours Marietton que d'immenses fresques furent peintes dès le début des années 80.

En créant un nouvel élément patrimonial au sein du quartier de l'Industrie, sur le mur d'une copropriété au 53 rue des Docks, *ARCHÉO'MUR* souhaite ancrer le citoyen dans l'histoire et l'identité de son quartier.

Archéo'Mur est aussi un projet participatif mené en concertation entre les artistes muralistes (Céleste Gangolphe & Vincent Leclère, maîtres d'œuvre), le Service archéologique de la Ville de Lyon, les élèves du quartier de l'école Laborde et les habitantes, habitants et usagères/usagers du quartier à travers notamment la mise au vote de la maquette de la fresque. Cela a été fait pour mémoire lors des *Journées européennes du patrimoine* en 2021.

Pour aider la structure en phase conception, la Ville de Lyon a apporté une aide financière de fonctionnement à hauteur de 4 000 euros versés en 2019 dans le cadre du Fonds d'Intervention du Patrimoine. Afin de permettre à cette association de poursuivre le projet et réaliser la fresque qu'elle souhaite inaugurer en juin 2022, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une subvention d'investissement de 6 000 euros, sur un budget prévisionnel global de 27 000 euros. La structure a également lancé en parallèle une campagne de mécénat auprès des entreprises du quartier ainsi qu'une opération de financement participatif.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'intérêt du projet *Archéo'Mur* pour notre ville sur les plans historique, patrimonial, et touristique, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 6 000 euros à l'association *Archéo'Mur*.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

8 - 4024 - Approbation d'une convention entre ENEDIS et la Ville de Lyon, relative à la participation financière d'ENEDIS pour la réalisation d'une peinture sur un ouvrage de distribution de son patrimoine – Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteure : Lisa MAMBRÉ

La démarche Rue des Enfants, pilotée par la Ville de Lyon et la Métropole, a pour finalité l'apaisement et la reconquête de l'espace public autour des écoles et crèches, pour « une ville à hauteur d'enfant », et pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques de long terme.

Aux abords du groupe scolaire Joannès Masset, rue Gorge de Loup à Lyon 9^e arrondissement, un prestataire artistique, l'association *La Cou lure*, a été mandaté par la Ville de Lyon afin d'animer avec les enfants la mise en peinture de plusieurs murs de domanialité Ville de Lyon. Ce projet a été validé lors du Conseil municipal du 18 novembre 2021. La subvention attribuée pour le projet est de 3 000 euros.

L'intervention artistique a permis de réaliser des ateliers (sur trois demi-journées) pendant le temps périscolaire avec quatre classes de CE2 à CM2 de l'école. Les ateliers ont été un moment pour échanger sur l'art, les matériaux et faire adhérer les enfants au projet. Les enfants ont été à l'origine du projet par la réalisation de dessins. L'artiste a par la suite interprété et réalisé le projet. La fresque fut inaugurée tout récemment, le 14 avril dernier. Un moment convivial où les enfants ont pu témoigner de leur expérience, et profiter d'une après-midi ensoleillée sous des airs de fête, activités de jeu et goûter inclus.

L'œuvre est mise en valeur la nuit par un éclairage réalisé par la direction de l'éclairage urbain. Sur un des murs qui supportent l'objet artistique, au niveau du 34 rue du docteur Horand, un transformateur électrique ENEDIS est présent.

La convention entre la Ville de Lyon et ENEDIS est nécessaire pour définir les conditions et modalités d'une meilleure intégration de l'ouvrage dans l'environnement. Il s'agit pour la commune de prendre en charge les frais pour le nettoyage et la mise en peinture de ce poste. En contrepartie ENEDIS s'engage à financer la prestation artistique et les fournitures nécessaires pour réaliser la fresque à hauteur de 50 % du coût du projet, dans la limite de 500 euros. Je vous propose de mettre au vote cette délibération. Merci pour votre attention.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

9 - 3951 - Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux – Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteuse : Anne BRAIBANT (en l'absence de Malika BONNOT)

Dans un contexte de tension du marché immobilier à Lyon et pour soutenir les agents municipaux dans leur accès au logement un « Plan pour l'accès au logement des agents municipaux » a été adopté. Une partie du parc social, géré par la Ville de Lyon et les bailleurs sociaux partenaires, est réservé aux agents de la Ville. Afin de favoriser le taux de rotation de ces logements et ainsi de permettre à un maximum d'agent d'en bénéficier, le règlement est modifié pour limiter le nombre de refus. Par ailleurs, deux nouveaux bailleurs rejoignent le dispositif, renforçant ainsi l'offre de logement.

Il vous est proposé d'adopter un règlement intérieur qui permettra d'assurer le bon fonctionnement du dispositif.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

10 - 3948 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" – Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions – Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteuse : Anne BRAIBANT (en l'absence de Malika BONNOT)

La Ville de Lyon poursuit le rééquilibrage entrepris depuis le début du mandat en matière de logement social. Des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées pour le développement de nouvelles opérations de logements sociaux.

Il vous est proposé d'accorder une subvention pour 35 opérations (382 logements PLUS et 277 logements en PLAI). Concernant le 9^e arrondissement, deux opérations sont concernées, rue Sidoine Apollinaire et rue Laure Diebold, 24 logements en PLAI, pour un soutien financier de 33 000 €.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité

11 - 3947 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat "participatif" – Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteure : Anne BRAIBANT (en l'absence de Malika BONNOT)

Nous souhaitons impulser un nouvel urbanisme, plus soutenable, à taille humaine et plus respectueux de l'environnement. Dans le contexte de tension immobilière que connaît la Ville de Lyon, l'habitat participatif permet de répondre à ces enjeux primordiaux. L'habitat participatif permet de faire une place très importante aux habitants et aux habitantes dans le développement de leur territoire. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « La Fabrique de l'Habitat Participatif » d'un montant de 4 000 euros.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

12 - 3946 - Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025 – Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteure : Amaïa SAINZ-RUIZ

La charte de partenariat en faveur des logements adaptés dont je vais vous parler ce soir a été adoptée par le Conseil de la Métropole en décembre 2019. Elle porte à la fois sur la construction neuve et l'offre existante dans le parc social et privé. Elle tend à encourager l'ensemble des bailleurs, promoteurs, acteurs associatifs et financeurs à produire une offre adaptée aux besoins des personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Pour œuvrer en faveur de l'autonomie et répondre aux besoins spécifiques qu'il est nécessaire de prendre en compte, la charte de partenariat crée une démarche dynamique et collective et apporte un soutien méthodologique et opérationnel aux partenaires en leur offrant des outils et un cadre favorable à la poursuite de ces objectifs partagés. Cette charte ne résoudra pas l'affaiblissement des normes par le gouvernement mais la volonté est de travailler en partenariat avec les acteurs afin de progresser mutuellement à l'échelle de la Métropole pour développer des offres pertinentes de logements en prévention de la perte d'autonomie et en faveur des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leurs aidants.

La charte de partenariat en faveur des logements adaptés s'articule autour de six axes :

- partager un référentiel et faciliter la création de logements adaptés aux problématiques rencontrées par les personnes âgées dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie ainsi qu'à celle des personnes en situation de handicap ;
- favoriser la prise en compte et la qualification des démarches de logement social émanant des personnes en situation de handicap et/ou de vieillissement, en améliorant le rapprochement de l'offre adaptée et la demande ;
- améliorer l'information du grand public et la sensibilisation des professionnels ;
- cibler les financements pour l'adaptation des logements et le développement d'une offre nouvelle en cohérence avec les besoins actuels et futurs ;
- faire correspondre les offres aux réalités de territoires et aux besoins des ménages en prenant en compte notamment les territoires favorables ;
- piloter, animer les démarches collaboratives des différentes associations qui composent la commission métropolitaine d'accessibilité et participer à l'élaboration du référentiel et des fiches par spécificité en prenant en compte les troubles cognitifs, les déficiences visuelles, cognitives et les personnes de petite taille.

Les associations auront bien sûr la possibilité de signer la charte, la liste des signataires n'étant pas limitée. Cette charte répond à l'évolution de la prise en compte des besoins des citoyennes et citoyens lyonnais. Elle permet d'affirmer une fois de plus l'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'inclusion et l'implication des personnes concernées.

Il est proposé sur la base de ces éléments que la Ville de Lyon approuve la charte et qu'elle devienne partenaire du dispositif. Pour cela, chers collègues, je vous propose que nous donnions un avis favorable à l'adoption de cette charte.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

13 - 3707 - Signature de deux conventions, l'une, bilatérale, relative à la participation financière de la Ville de Lyon aux travaux de construction d'une chaufferie bois, propriété de GrandLyon Habitat, desservant le Groupe scolaire Alphonse Daudet, l'autre, tripartite, de répartition des charges entre GrandLyon Habitat, propriétaire de la chaufferie Saint Rambert, Engie Solutions chargée de son exploitation et la Ville bénéficiant de la fourniture de chaleur pour son groupe scolaire - EI 09025 – Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : François GENOUVRIER

Je vais simplifier un peu. Nous parlons ici du système de chauffage du groupe scolaire Alphonse Daudet. Actuellement l'école est chauffée par une chaufferie collective, une sorte de mini-chauffage urbain, implanté au sein des ensembles immobiliers du Vergoin. Les immeubles sont en grande partie propriété de Grand Lyon Habitat, et c'est GLH qui possède la chaufferie et s'occupe d'administrer son exploitation et sa maintenance.

À l'occasion du renouvellement du marché d'exploitation et maintenance, GLH a décidé de lancer un marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la chaufferie. Cela a permis de réfléchir l'installation sur le long terme, d'étudier des variantes techniques aux chaudières gaz existantes.

Les enjeux visés par GLH sont notamment la maîtrise du coût pour les usagers, avec un maintien des prix actuels, ainsi qu'un engagement de performance énergétique et environnementale.

Parmi les prestataires et les offres proposés, la solution retenue comporte la création d'une chaudière bois qui couvrira à terme 70 % de la production de chauffage, en remplacement du gaz qui restera minoritaire et pourra servir d'appoint ou de secours. C'est une solution pertinente en termes d'émissions de gaz à effet de serre, puisque cela va permettre d'économiser l'émission d'environ 10 000 tonnes de CO2 par an.

Un petit aparté, une tonne de CO2 émise, c'est quoi ? C'est l'équivalent d'un vol Paris-New-York en avion pour une personne. Parcourir 14 000 km en *Twingo*, en ville, émet 1 tonne de CO2. Produire 250 kg de viande aussi. Donc, économiser 10 000 tonnes est considérable.

Ce projet est aussi très intéressant en termes de coût de l'énergie et d'indépendance de notre approvisionnement, sujet sur le devant de la scène internationale en ce moment. On remplace du gaz par du bois, qui proviendra d'une coopérative forestière implantée en Rhône-Alpes, avec du bois issu de chantiers forestiers dans un rayon de 100 km maximum.

Un projet intéressant donc, porté par GLH et qui attend que la Ville de Lyon confirme sa participation au projet, en tant que bénéficiaire pour le groupe scolaire Daudet. Nous votons donc d'une part pour autoriser la ville à subventionner une partie de l'investissement, à hauteur de sa quote-part de 5 %, soit 26 000 euros, et par ailleurs à signer une convention pour encadrer dans le détail la fourniture d'énergie pour les années à venir. Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

14 - 3934 - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Refugee Food pour l'organisation du Refugee Food Festival – Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Cette délibération propose de soutenir l'association Food Sweet Food dans l'organisation du festival Refugee Food Festival qui se déroulera du 13 au 19 juin 2022, dans plusieurs lieux de Lyon. Cette association a notamment vocation à sensibiliser le grand public à la situation des personnes bénéficiaires de la protection internationale et de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces personnes dans les métiers de la restauration.

L'association organise un festival culinaire annuel qui consiste à créer des collaborations entre des restaurateurs et des cuisiniers réfugiés. Il a notamment pour objectif de faire évoluer les regards portés sur les personnes réfugiées, d'accélérer l'insertion professionnelle des personnes réfugiées, et

d'œuvrer pour une alimentation durable et diversifiée pour tous. Le Refugee Food Festival a, depuis 5 ans à Lyon, pu accompagner 19 cuisiniers réfugiés vers l'emploi, la formation ou l'entrepreneuriat.

Dans le 9^e arrondissement, le restaurant Belle-Lurette situé rue de la Claire accueillera des cuisinés réfugiés pour une collaboration. Il est aujourd'hui proposé d'accorder une subvention de 3 500 euros à l'association pour l'organisation de cet évènement.

Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

15 - 3933 - Illuminations 2021 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros - Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Cette délibération est une délibération classique qui concerne l'attribution de subventions à destination des associations de commerçants, pour les soutenir dans le financement des illuminations de fin d'année. Une première tranche de subventions a été votée au Conseil d'arrondissement d'octobre 2021. Il s'agit ici de proposer au vote le complément de cette subvention, calculé sur la base des frais réellement acquittés par les associations de commerçants.

En fin d'année 2021, deux associations de commerçants du 9^e arrondissement ont fait installer des illuminations :

- *Centre 9*, dont les décorations lumineuses ont mis en valeur la grande rue de Vaise et la place Saint Pierre de Vaise ;
- et *les Vitrines de Vaise*, qui ont déposé leur premier dossier de subventions Illuminations cette année et qui ont mis en place des illuminations sur la place de Paris.

Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Prises de parole :

Camille AUGÉY : Je tiens à signaler que je ne prends pas part au vote et ni sur celle sur la programmation insertion.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Sans participation de Camille AUGÉY, sortie durant le vote.***

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

**16 - 3897 - Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle
- Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de
518 060 euros – Direction du Développement Territorial**

Rapporteuse : Marion CRÉTINON

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions au titre de la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Elle vise à soutenir les initiatives des acteurs associatifs pour améliorer les perspectives professionnelles des citoyens et en priorité en direction des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion. Les jeunes, les femmes et les seniors en particuliers résidents des Quartiers Politique de la Ville (QPV) sont des publics cibles identifiés.

Cette programmation s'articule autour de 5 axes :

- l'accueil/diagnostic/aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- encourager les mises en activité professionnelle ;
- favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique ;
- lever les freins à l'employabilité ;
- et assurer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discrimination.

Un certain nombre d'actions bénéficieront aux habitants du 9^e arrondissement. Par exemple, je peux citer l'action de la Fondation AJD – Maurice Goudon qui a pour objet l'aller vers les habitants et notamment les personnes en rupture avec le service public de l'emploi et le droit commun dans le Quartier Prioritaire de la Ville de Gorge de Loup-Louis Loucheur. L'objectif est d'accueillir ces personnes et de leur proposer un diagnostic, d'écouter leurs problématiques diverses, notamment sur les questions d'emploi, afin de les réorienter au plus près de leurs besoins (*100 bénéficiaires*).

Au total, il est proposé de participer au financement de 33 actions pour un montant de **518 060 euros**.

Pour information, une programmation complémentaire vous sera proposée à une prochaine séance du Conseil d'arrondissement pour accompagner financièrement les actions dont l'instruction préalable n'est pas achevée à ce jour. Chèr.e.s collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Sans participation de Camille AUGÉY, sortie durant le vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Mme la Maire : Je tiens tout de même à saluer le retour de Madame CRÉTINON qui a vu naître un joyeux événement. Bon retour parmi nous. J'espère que vous arrivez tout de même à faire vos nuits.

Marion CRÉTINON : De mieux en mieux !

17 - 3898 - Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de

fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Sylvie FRÉNILLOT

Cette délibération a pour objet le versement de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant global de **257 950 euros** dont **219 950 euros** au titre de la délégation Santé et **38 000 euros** au titre de la délégation Politique de la ville.

Ces subventions sont proposées au titre de la programmation financière 2022 et s'inscrivent :

- ⇒ dans le cadre du volet santé de la convention territoriale de Lyon dont l'enjeu principal est la réduction des inégalités sociales territoriales et environnementales de santé et notamment pour les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville ;
- ⇒ mais aussi dans les objectifs généraux du Contrat Local de Santé dont la nouvelle version est en cours de réflexion et d'élaboration par le biais de réunions de concertation ;
- ⇒ et enfin en lien avec les orientations du projet régional de santé 2018-2028 de l'Agence Régionale de Santé et notamment dans les quartiers et en direction des personnes en situation de précarité.

Nous l'avons déjà dit, la santé des personnes qui résident à Lyon est une priorité de la municipalité qui porte une attention particulière en direction des plus vulnérables et dans le contexte de la crise sanitaire et ses conséquences sociales. Cette priorité est également partagée par des acteurs associatifs locaux qui proposent des projets autour de l'accès aux droits de santé et aux soins, de la promotion de la santé mais aussi autour de l'offre de soins de proximité et du renforcement des démarches participatives. Pour 2022, les actions inscrites au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon ont été retenues en fonction de leur pertinence et de leur adéquation avec les projets de quartiers.

Pour le 9^e arrondissement, les associations suivantes ont déposé des projets :

L'ASSOCIATION TIGRE-FITDAYS : pour l'initiative des FITDAYS MGEN de Lyon dans le cadre de son Village sport santé pour les enfants qui pour information se tiendra le 21 juin à la Duchère, **avec une subvention proposée d'un montant de 4 500 €**

Le CENTRE SOCIAL DUCHERE PLATEAU RENE MAUGIUS : au titre de son espace Ressource Santé, **avec une subvention proposée d'un montant de 2 700 €**

L'ESPACE SENIORS DUCHERE : au titre du lien social et du réseau de solidarité **avec une subvention proposée d'un montant de 15 500 € : 2 000 €** au titre de la délégation santé et **13 500 €** au titre de la politique de la ville.

Enfin, Le CLUB DE FOOTBALL LYON LA DUCHERE : au titre de la Sensibilisation par le sport **avec une subvention proposée d'un montant de 2 000 €.**

Il est également proposé de verser une subvention d'un montant global de **176 250 €**, au titre de la délégation santé, à 8 associations dont vous trouverez la liste dans le rapport et qui, elles, interviennent sur l'ensemble du territoire lyonnais.

Pour mémoire, le montant des subventions allouées au titre de la programmation financière du volet santé de la politique de la ville était, en 2021, de 204 650 euros, le budget 2022 est donc en légère hausse par rapport à 2021.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ces propositions de subventions.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

18 - 3905 - Adoption et renouvellement de conventions cadre, d'occupation temporaire et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions – Direction de l'Enfance

Rapporteur : Antoine JOBERT

C'est une délibération Petite enfance d'ordre technique qui a pour objet double le renouvellement de conventions cadre avec des établissements gestionnaires de Petite enfance et le renouvellement des conventions d'occupation temporaire par ces mêmes établissements.

Dans le 9^e arrondissement, le seul établissement concerné est le RAM Baby Duch et je vous propose avec enthousiasme de voter le renouvellement de ces deux documents qui vont leur permettre de poursuivre leurs activités et de proposer une offre variée en matière de Petite enfance sur le secteur de la Duchère.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

19 - 3896 - Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Antoine JOBERT

C'est une délibération de programmation annuelle des subventions que nous versons dans le cadre du CLSPD à toutes les associations et structures qui font des actions de prévention de la délinquance sur le territoire de la Ville de Lyon. On a un beau budget en augmentation de 25 % par rapport à l'année 2021, pour un total global de 248 000 euros à l'échelle de la Ville de Lyon. Je me permets de souligner cette augmentation de budget, c'est important pour nous et complémentaire des actions de police un peu plus répressives. Cela permet de travailler sur les phénomènes de délinquance sur notre territoire, c'est à dire essayer de travailler à libérer la parole, à accompagner les victimes, à faire de l'accès au

droit. Ce sont des actions extrêmement importantes pour notre vie en commun sur le territoire de la ville.

Je vais juste en souligner deux ou trois que l'on ne connaît pas forcément. On finance de la médiation pour des conflits de voisinage, des choses très utiles quand on sait à quel point cela empoisonne la vie au quotidien. On subventionne également la prévention de la récidive par de multiples actions de retour à l'emploi des personnes qui ont été condamnées, que ce soit les travaux d'intérêts généraux, de l'accompagnement... On fait par ailleurs des actions pédagogiques dans les collèges et les lycées pour lutter contre les violences sexistes et les violences conjugales. Tout un tas d'actions qui sont peut-être invisibles aux regards des Lyonnaises et des Lyonnais mais qui nous semblent indispensables et c'est aussi le sens de cette augmentation. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette délibération.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Il est extrêmement intéressant de pouvoir éviter et prévenir la délinquance. On est bien obligé de constater qu'aujourd'hui elle est très présente et de plus en plus sur notre ville. Nous avons vu les événements de la Duchère qui pour la troisième fois ont vu des coups de feux échangés sur ce quartier. Je crois que ça ne s'était jamais vu auparavant. On est pour la troisième fois avec des tirs atteignant des personnes, avec cette fois-ci un blessé extrêmement grave. Le tout à la kalachnikov, dans le même temps les titres du jour annonçaient que dans le 8^e arrondissement, c'est une femme qui avait été victime d'un tir qui l'avait atteinte au ventre. Sur Lyon 1^{er} arrondissement, les policiers municipaux s'étaient fait agresser. Il y avait eu un blessé dans une bagarre aux Terreaux. Je pense qu'on devrait prendre conscience de la dégradation de la situation dans notre ville. Et se poser rapidement des questions. Je vois que ce qui avait été engagé en début de mandat, l'évaluation de l'utilité des caméras de vidéo-protection, c'est toujours en cours de lancement. On n'a toujours pas tranché pour savoir si les caméras étaient utiles ou non. Je trouve que c'est quelque chose de tout à fait aberrant !

Lorsque je vois qu'il y a une diminution alors que vous aviez augmenté le nombre de policiers municipaux par rapport au moment où nous avons quitté la mairie de Lyon, c'est un phénomène qui est en contradiction avec ce qui se passe sur la ville. Il y a une vraie situation d'urgence. On entendait parler d'autres villes pour les tirs de kalachnikov. Lyon entre dans ce palmarès-là, je ne trouve pas que cela soit très bon.

Antoine JOBERT : Il va sans dire Monsieur COLLOMB que nous avons anticipé une prise de paroles de cette tonalité qui vise à nous imputer la responsabilité des actes dramatiques qui se sont déroulés dans le quartier de la Duchère. En cinq minutes, pour préparer ma réponse, je suis allé taper sur mon moteur de recherches favori « faits divers à Lyon pendant la période 2014-2020 ». J'ai tout un tas de faits divers, tout aussi dramatiques que ceux que nous avons malheureusement vécus il y a deux jours et qui laissent à montrer une nécessaire responsabilité des dirigeants politiques quand ils prennent la parole sur ces sujets-là.

On ne doit pas laisser penser aujourd'hui que les caméras de surveillance permettent de protéger des tirs de balles nos concitoyens. C'est faux ! Il y en avait sur ce cours Avernois. Je le dis avec gravité par ce qu'il n'y a pas de solution miracle sur ces sujets. Je vais même aller plus loin, vous avez été en responsabilité en tant que Ministre de l'Intérieur, vous avez participé à un gouvernement et contrairement à ce qu'avait dit le candidat Macron en 2017, vous n'avez pas travaillé sur les questions de trafic de drogues. Vous y avez travaillé et on voit que la situation empire alors qu'on sait que d'autres solutions alternatives pourraient être creusées pour essayer de diminuer la violence liée à la prohibition de la drogue de votre pays.

Je trouve que l'on devrait tous avoir une vraie modestie sur ce sujet-là, on travaille avec sérieux, détermination avec le Préfet, les équipes de police sur le territoire et je ne pense pas que ce soit intéressant de la part d'un homme politique ayant votre parcours et votre expérience de venir attiser les braises d'un sujet qui est suffisamment compliqué à vivre pour les habitants et les structures du quartier.

Mme la Maire : Monsieur COLLOMB, je vous redonne la parole et vous avez effectivement manqué l'introduction peut-être moins bien exprimée que ce que vient de dire Monsieur JOBERT mais qui exprime exactement ce que vient d'être dit.

Gérard COLLOMB : Ce que vient de dire Monsieur JOBERT c'est que tout se passe bien entre la Préfecture, la Police nationale et la mairie de Lyon, celle du 9^e arrondissement. Ce n'est pas ce que dit le Préfet dans la presse, les relations sont peut-être un peu moins bonnes que celles que vous décrivez aujourd'hui.

Sur les problèmes de fond, je lisais comment évoluaient les problèmes de drogues dans notre pays et on estimait grosso modo que l'achat de drogues représentait actuellement à peu près 40 milliards par an. Pour donner une petite idée parce que les chiffres ne veulent jamais rien dire, les achats de livres dans notre pays, c'est 35 milliards. Quand l'achat de drogues dépasse l'achat de livres, on peut se dire qu'il y a une évolution qui n'est pas extrêmement favorable, ce que j'avais pu signaler en son temps. Vous devriez prendre ces problèmes très au sérieux.

Depuis 1996 où nous étions arrivés à la tête de cette mairie et où il y avait les problèmes de la Duchère, je n'ai pas connu une situation aussi dramatique qu'aujourd'hui. Enfin, vous verrez pour l'avenir.

Mme la Maire : Nous prenons la situation avec une extrême gravité Monsieur COLLOMB. La barre Chicago, le château existaient déjà avant et nous mesurons le problème. C'est aussi en augmentant de 25 % ces subventions liées à la prévention de la délinquance que nous pouvons agir à notre niveau. D'où viennent ces armes de guerre.

Gérard COLLOMB : Kalachnikov, 2000 euros seulement (*piste sonore inaudible...*).

Mme la Maire : Vous êtes bien renseigné. C'est à l'État d'intervenir sur ce sujet, Monsieur COLLOMB.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

20 - 3894 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 31 200 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Antoine JOBERT

Une autre délibération autour de subventions de prévention de la délinquance très classique pour le dispositif Ville Vie Vacances, financé par l'État et attribué par la Ville de Lyon à des structures qui permettent de lutter contre le désœuvrement de jeunes sur les quartiers Politique de la ville en leur proposant des activités, es départs en vacances et des chantiers de loisirs.

Sur cette tranche de subventions, on a 50 000 euros à l'échelle de chaque année pour Ville Vie Vacances et là on a 31 000 euros pour la subvention que nous allons voter aujourd'hui. Plusieurs structures du 9^e arrondissement sont financées par cette délibération : les centres sociaux Plateau, Sauvegarde, Pierrette Augier, le collège Jean de Verrazane ou encore d'autres stages de musiques et chantiers loisirs. Un beau programme pour les jeunes du 9^e arrondissement pour pallier parfois à des manques de départ en vacances et d'activités sur certains secteurs. Je vous propose que nous votions ensemble cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Mme la Maire : Je me permets puisqu'on parle de vacances cet été, il faut penser dès maintenant à refaire son passeport ou sa carte d'identité. En mairie d'arrondissement, les démarches commencent à prendre une grosse ampleur, les rendez-vous sont compliqués. Petite annonce d'anticipation par rapport aux formalités de départ.

21 - 3899 - Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association "La Légumerie", sise 3 montée des Esses à Lyon (4^e arrondissement) - Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Pauline BRUVIER HAMM

La présente délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations impliquée dans l'animation des jardins citoyens et partagés et les initiatives d'agriculture urbaine.

Pour le 9^e arrondissement, les associations concernées sont *Des espèces parmi Lyon*, la *Bergerie urbaine* et l'association *Champsverdoyant* pour un total de 3 700 euros.

Pour information, cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission. Je vous propose un vote favorable.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

22 - 3879 - Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012 – Direction des Espaces Verts

Rapporteuse : Pauline BRUVIER HAMM

Mesdames, Messieurs, élus, habitants et habitantes, bonsoir. La présente délibération concerne le lancement de l'opération du développement des jardins citoyens.

La Ville de Lyon soutient depuis de nombreuses années les initiatives de jardinage collectif et participatif, regroupées sous l'appellation jardins citoyens : jardins familiaux (ou ouvriers), jardins partagés ou jardins de rue, ils représentent près de 25 hectares à Lyon et sont en constante progression.

Dans le cadre du nouveau plan de mandat et plus spécifiquement dans le cadre de la politique publique en faveur de la nature en ville, une enveloppe de 1 million d'euros est prévue pour le développement de ces jardins et le renforcement de ce patrimoine. L'échéancier prévisionnel est de 200 000 euros par an entre 2022 et 2026.

Pour information, cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission. Je vous propose un vote favorable.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

23 - 3884 - Attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association Lyon Natation Métropole pour l'organisation du Meeting Jeunes (bassin de 25 mètres) les 25 et 26 juin 2022 à la piscine de Vaise et du Meeting International (bassin de 50 mètres) les 4, 5 et 6 novembre 2022 à la piscine de Vaise - Approbation d'une convention d'application financière – Direction des Sports

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Il s'agit d'une subvention pour deux événements : un meeting de natation jeune porté par le Lyon Natation Métropole, les 25 et 26 juin prochains à la piscine de notre arrondissement et un Meeting International également à la piscine de Vaise. Le premier événement réunira 500 nageuses et nageurs, le second est ouvert à tous les publics. Une discipline qui reprend et organise des événements pour un budget assez important : ces deux budgets prévisionnels cumulés s'élèvent à 65 700 euros. Pour une subvention demandée à 15 000 euros, je vous propose d'attribuer une subvention à hauteur de 6 000 euros.

J'en profite pour saluer l'organisation le week-end passé d'un tournoi important d'échecs, ici même, dans les locaux du Lyon Olympiques Echecs ainsi que dans notre salle du conseil d'arrondissement. Suite à la crise sanitaire, cet événement n'avait pas pu se tenir et se tenait avant au rez-de-chaussée, dans le hall d'accueil. Avec la nouvelle organisation d'accueil des usagers, des habitantes et habitants, on a proposé avec Anne BRAIBANT et les collègues de la majorité que le salon d'accueil et des mariages soient entièrement proposés sur quasiment toute la durée de ce tournoi-là, hormis lorsqu'il y avait des mariages. Je tiens à saluer la tenue de cet événement qui a rassemblé plus de cent joueuses et joueurs venus de toute la France, de sept pays, de 7 à 70 ans avec des niveaux assez intéressants, y compris chez les petits. Antoine JOBERT était là avec moi sur plusieurs visites. Le vainqueur de ce tournoi est un jeune étudiant à l'ECAM de Lyon qui bénéficie des classes sport-études soutenues par les clubs et la Ville de Lyon. On voit ici le résultat d'actions et de dispositifs financés par les clubs que nous soutenons.

On voit de me l'annoncer à l'entrée du Conseil d'arrondissement, je salue également la victoire toute récente de l'équipe féminine du club, lui permettant de prendre une importance au niveau national (national 1 et 2). Les joueuses ont remporté un tournoi à Nancy et leur permet d'avoir une reconnaissance de la Ville de Lyon sur le jeu d'échecs qui se développe de plus en plus.

Mme la Maire : Merci pour ce petit bonus, on était vraiment ravi. Ce club est très proche puisqu'il est à la porte juste à côté, on les croise très régulièrement.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

24 - 3893 - Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 333 800 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

Emmanuel GIRAUD : À l'instar des délibérations qui ont été proposées par mes collègues Marion, Sylvie et Antoine votées à l'unanimité, comme l'indique le titre du projet de délibération, je soumetts à vos votes différentes subventions de fonctionnement, à divers associations intervenants dans les quartiers de la ville, mais là au titre de la Politique de la ville sur le volet lien social.

Il s'agit d'une délibération récurrente, périodique qui s'appuie à nouveau sur la convention territoriale du territoire lyonnais signée en 2015 et s'inscrit en lien avec le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2015-2022. L'État a d'ailleurs reporté la validité de ses contrats jusqu'à fin 2023 et nous entamons son évaluation dans les prochains jours.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations classiques thématiques, je souhaitais tout de même rappeler que ces crédits spécifiques politiques de la ville ne viennent qu'en complément des moyens de droit commun pour soutenir les projets répondant aux besoins des personnes les plus en difficultés. Je retiendrai parmi ces besoins ceux visant à renforcer les actions spécifiques en direction des jeunes et des femmes, renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles et favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles.

En tant qu'élus municipaux ou d'arrondissement, nous avons demandé dès le début du mandat d'être associés aux dossiers très en amont des échanges avec les associations chaque année qui bénéficiaient de ces dispositifs et ces échanges riches démontrent s'il faut encore le mentionner l'investissement extraordinaire et constant des salariés et nombreux bénévoles de ces structures.

Pour le 9^e arrondissement, pour l'année 2022 et à ce stade de l'année puisqu'il y aura peut-être d'autres délibérations concernant ces subventions, c'est 77 000 euros de subventions octroyées à ces structures sur un total de 338 000 euros à l'échelle de la ville. Des subventions tant au Vergoin qu'à la Duchère, pour le Pôle 9, le PIMM'S, pour l'AS Duchère et non pas le Sporting Club de Lyon comme il est mentionné dans le rapport, l'AFEV, la Fondation AJD, AIDEN, le Foyer protestant ou encore AFI.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette décision de subventions.

Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

25 - Questions des Conseils de Quartiers au Conseil d'Arrondissement.

Mme la Maire : Nous terminons ce conseil par les questions des conseils de quartier au conseil d'arrondissement. Deux questions nous sont parvenues pour ce Conseil d'arrondissement, une du Conseil de Quartier Vaise-Rochecardon-Industrie et l'autre du Conseil de Quartier de Saint-Rambert-l'Île-Barbe.

Je passe la parole à Adrien DRIOLI pour la question du Conseil de Quartier Vaise-Rochecardon-Industrie. Monsieur Quentin CARPENTRIER leur répondra.

Adrien DRIOLI :

Madame la Maire, notre Conseil de Quartier avait sous le précédent mandat été très déçu que le réaménagement des rives de Saône côté 9^e/5^e arrondissements, ne soit pas lancé alors que l'autre rive bénéficiait déjà depuis de nombreuses années d'un espace aménagé propre à la détente, la marche, la contemplation, la lecture...

Cette absence de chantier nous avait paru incompréhensible parce que d'une certaine manière elle entérinait un deux poids-deux mesures tout en offrant, si l'on peut dire, une vue particulièrement dégradée pour celles et ceux empruntant des bateaux de croisière et autres navettes. Nous parlons bien sûr, hélas de navettes privées.

La municipalité ayant changé, nous vous sollicitons pour savoir si la nouvelle équipe compte prendre à bras le corps cet aménagement, lequel serait au demeurant en pleine cohérence avec la politique qui est la vôtre de promotion des modes doux, sans parler bien évidemment de la valorisation de la Saône qui constitue un élément fort de la politique touristique de la ville et de la Métropole.

La Mairie du 9^e arrondissement n'est bien évidemment pas décisionnaire, mais il nous semble qu'elle a un rôle à jouer sur ce dossier puisque notre arrondissement est le plus concerné par une réhabilitation des rives.

Avec nos remerciements.

Quentin CARPENTRIER : Le Conseil de Quartier est parfaitement légitime pour porter cette demande, comme il le souligne, une bonne partie de ses bas-ports sont dans le 9^e arrondissement et dans notre arrondissement, les deux tiers de ces bas-ports sont dans le périmètre du Conseil de Quartier : depuis le début du quartier de l'Industrie à la jonction entre le quai Sédallian et la rue Joannès Masset jusqu'au 5^e arrondissement sur le quai Pierre Scize.

Comme le souligne aussi la question, l'aménagement des quais de Saône en dur ne relève ni de la compétence de la mairie d'arrondissement ni d'une compétence de la Ville de Lyon. Il y a deux entités compétentes sur le sujet : la Métropole de Lyon, compétente sur les quais hauts, c'est toute la partie voirie et trottoirs qui lui appartient, et Voie Navigable de France que l'on peut connaître sous le sigle VNF, propriétaire des bas-ports en question.

Dans le mandat, la Métropole initie déjà un certain nombre de projets sur les voies et quais hauts qui bordent la Saône. On peut citer les voies lyonnaises qui prévoient des aménagements pour les liaisons douces et vont permettre à certains endroits de reprendre l'accessibilité piétonne. Même si l'on ne parle pas des bas-ports, je voudrais souligner un projet porté par l'équipe de l'arrondissement sous le mandat précédent, celui du quai Jaÿr, qui a permis de reconnecter au niveau de la passerelle Mazaryk l'arrondissement à la Saône. Même si ce n'est pas le bas-port qui a été réaménagé en tant que tel, on a déjà là un effet de reconnexion.

Dans le même ordre d'idée, on a un projet inscrit à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement de la Métropole : la requalification de la Place du Port Mouton. Ce projet en est à son premier balbutiement puisqu'un responsable de projet a été tout récemment nommé à la Métropole. Mais nous avons bien l'intention et l'avons déjà mentionné à la responsable en question que le lien et l'accessibilité à la Saône soient pris en compte dans ce projet. Le but est donc de faire de cet espace très routier voire quasiment autoroutier un espace de vie pour les habitants de l'arrondissement.

Concernant les bas-ports, aujourd'hui, on est sur du domaine VNF comme je vous le disais. On a commencé à échanger avec VNF qui partage un certain nombre d'intérêts avec la mairie de Lyon et la mairie d'arrondissement pour revaloriser ce patrimoine qui lui appartient. On est actuellement en réflexion avec eux pour travailler dans un premier temps sur la définition de l'usage et sur l'entretien des bas-ports. Un certain nombre dans le 9^e arrondissement sont occupés par du stationnement de véhicules, notamment les quais Pierre Scize, Chauveau et Arloing. Une vision partagée avec VNF est que ces espaces en proximité directe avec la rivière ne pourront pas rester dédiés ad vitam à du seul stationnement puisque les crues de la Saône empêchent du stationnement permanent et sont de plus en plus récurrentes. Par ailleurs, le point de vue de VNF est très clair sur le fait que ce stationnement est pour eux une source de nuisances et de dégradation du patrimoine.

Ce qui nous amène à réfléchir à d'autres usages pour lesquels nous travaillons avec VNF, pour expérimenter sur des espaces qui sont déjà fermés au stationnement, des occupations temporaires. On en est aux premiers stades de réflexions. Évidemment le Conseil de Quartier sera dans la boucle le moment venu sur des idées que l'on a commencé à poser : sur du mobilier urbain, pour profiter des beaux jours, sur des expositions temporaires, dans un cadre culturel par exemple, sur la présence de restaurateurs de manière temporaire aux beaux jours ou la présence de mobilier pour pouvoir descendre pique-niquer sur les bas-ports. On attend des réponses de VNF sur les modalités juridiques de faisabilité pour ces expérimentations temporaires.

Si le Conseil de Quartier a d'ores-et-déjà dans le cadre de ces initiatives des idées ou des propositions, elles sont évidemment les bienvenues. Je souligne aussi que la guinguette de la Saône dans le cadre du festival *Entre Rhône et Saône* les 1^{er}, 2 et 3 juillet sera dans le 9^e arrondissement non pas sur les bas-ports mais à l'Île-Barbe donc en lien avec la Saône.

L'objectif que nous partageons avec le Conseil de Quartier est bien que ces espaces puissent à termes bénéficier à toutes les Lyonnaises et à tous les Lyonnais. Merci beaucoup.

Prises de parole :

Gérard COLLOMB : Je fais une remarque qui est simplement de bon sens. Si nous avons aménagé la rive gauche de la Saône et pas la rive droite, ce n'est pas parce que nous préférons le 1^{er} et le 4^e arrondissement mais parce que de ce côté, il y avait un chemin de halage. Nous pouvions donc l'utiliser pour faire la promenade des rives de Saône alors que de l'autre côté, il n'y en a pas, ce qui veut dire

qu'il faudrait que l'on construise de manière totalement artificiel, ce qui coûterait à mon avis quelques centaines de millions d'euros. Je pense qu'aucun Président de la Métropole n'engagera jamais de tels travaux.

Mme la Maire : Tout à fait. Un autre axe que l'on peut souligner est qu'il y a des portions de ces bas-ports qui sont propices à faire des réservoirs de biodiversité, Madame BRUVIER HAMM opine du chef. Ce sont des endroits qui sont encore très sauvages avec des espèces assez extraordinaires, tous les bas-ports ne sont pas destinés à une occupation temporaire ou à une vie humaine. Certains bas-ports devraient rester à l'état sauvage et il y a une certaine discontinuité comme vous le disiez dans cette rive droite de la Saône.

Mme la Maire : La deuxième question nous est posée par Emmanuel GIRAUD pour le Conseil de Quartier de Saint-Rambert-l'Île-Barbe. Antoine JOBERT et Quentin CARPENTIER répondront.

Emmanuel GIRAUD :

En date du 4 décembre 2021, nous avons fait un tour de notre secteur avec Antoine JOBERT, Quentin CARPENTIER n'étant pas disponible, pour les problèmes existants sur notre quartier.

Notre question, pourrions-nous avoir, comme promis, les avancées de toutes nos demandes ? Merci d'avance.

Antoine JOBERT : Je commence puis je laisserai la parole à Quentin CARPENTIER. J'ai effectivement fait une visite pluvieuse en décembre avec le Conseil de Quartier réuni en grand nombre pour faire un petit tour du cadre de vie de Saint Rambert et des évolutions positives que l'on pouvait y amener et des petits irritants sur le secteur. Suite à cela, le Conseil de Quartier nous a transmis un document exhaustif de toutes les problématiques sur lesquelles ils attendaient un positionnement de la mairie.

Avant de rentrer dans le détail, je veux souligner que ces éléments-là témoignent de l'engagement du Conseil de Quartier à préserver le cadre de vie assez fantastique de Saint Rambert. C'est un conseil à la fois exigeant et un acteur incontournable avec lequel on compte bien travailler. Ils nous ont transmis presque une cinquantaine de demandes assez précises, principalement du domaine de la voirie, de la propreté et de la sécurité. On va vous épargner la cinquantaine de demandes faite par ce conseil de quartier. On s'engage à aller à leur rencontre très prochainement pour leur faire un état des lieux exhaustif de tout ce qu'ils nous ont demandé.

Ce que je peux néanmoins dire pour que le conseil d'arrondissement ait une vision de l'état de nos travaux c'est, qu'en matière de propreté et de sécurité, il y avait trois grands types de demandes : des choses de l'ordre du quotidien (de petits dépôts sauvages à régler immédiatement), toutes ces choses ont été traitées assez rapidement par les services de la ville et de la Métropole. On a eu d'autres demandes un peu plus globales qui nous amènent à porter des réflexions dans les services, je pense à la demande d'une déchetterie mobile, à d'autres questions sur la satisfaction globale en matière de sécurité. On a été interpellés là-dessus mais on ne peut pas avancer des réponses au tac-au-tac et travailler avec eux notamment. Enfin, le troisième type de demandes un peu plus compliqué à porter pour nous sur lequel on s'est engagé également, ce sont des demandes où le Conseil de Quartier partage une certaine insatisfaction pour des problématiques liées à du domaine ou des acteurs privés que nous allons devoir solliciter et interpeler en tant que mairie d'arrondissement pour les faire régler

leurs problèmes, je pense là encore à des dépôts sauvages, de grillages et cætera, Quentin CARPENTIER en parlera également.

On s'engage à faire le lien avec le Conseil de Quartier, on les remercie pour leur travail assez exigeant qu'ils ont porté à notre connaissance. Je voudrais juste terminer avant de céder la parole à Quentin en invitant le Conseil de Quartier à se saisir de l'outil qui a été mis en place par la Ville de Lyon et mon collègue Bastien MUSSET, du budget participatif. Il y a un certain nombre de demandes que le Conseil de Quartier peut porter et soumettre à l'approbation des Lyonnaises et des Lyonnais via la plateforme Oyé (pour financer la végétalisation de certaines places, l'ouverture d'un parc). C'est tout un tas de projets où au-delà des irritants, on compte sur le Conseil de Quartier pour travailler avec nous à l'amélioration de leur cadre de vie en tant qu'habitants-experts-usagers de leur secteur. Je laisse la parole à Quentin pour poursuivre.

Quentin CARPENTIER : On a à peu près la même typologie sur les questions de mobilité et d'espaces publics. On a des questions qui relèvent de petits aménagements, d'incivilités du quotidien, des sujets qui avaient été remontés sur les rues Porcher et Falsan et qui sont traités aujourd'hui ou en cours de traitement, par exemple une pose d'herse aux vélos qui n'a pas encore été faite. On a des sujets avec une demande de vision un peu plus globale et à plus longs termes sur dans son ensemble la Grande rue de Saint Rambert. On a aujourd'hui refait une visite sur cet espace-là, avec à nouveau le Conseil de Quartier mais aussi un certain nombre d'habitants et de riverains qui nous avaient sollicités de manière séparée. Cela ne va pas aboutir dans l'année mais il y a bien une réflexion qui a été enclenchée et sur laquelle on va sans doute pouvoir amener des premiers éléments avec les compétences et le budget mis à disposition par la Métropole pour l'arrondissement.

Il y a des sujets qui ne peuvent pas être portés par l'arrondissement même sur ces compétences et ce budget mis à disposition par la Métropole, je pense par exemple à ce qui était pointé sur le quai Paul Sédallian. On a remonté un certain nombre de choses d'ores-et-déjà à la Métropole et on fera attention à ce que les problématiques soient prises en considération dans le cadre du projet des voies lyonnaises mais cela est trop dimensionnant en termes de coût et d'impact pour que ce soit porté par l'arrondissement. Comme disait Monsieur JOBERT, on est un peu décalés de la réponse sur laquelle on s'était engagé par écrit. Entre les élections présidentielles et les congés, on a un petit mois de retard mais elle va être faite.

Je voulais revenir sur un dernier point qui avait été demandé assez régulièrement : il y a une très forte attente de sécurisation, on reçoit beaucoup de courriers de cet ordre-là, notamment des demandes sur des plateaux ralentisseurs. Cela représente un certain nombre de demandes à Saint Rambert avec parfois des plateaux ralentisseurs qui étaient trop hauts ou des demandes pour en créer de nouveaux. Si j'en parle, c'est qu'il y a bien une question de projection de ce à quoi sert l'espace public et de comment on l'aménage. Aujourd'hui, le constat de ce que me redescendent les services de la Métropole c'est que le plateau ralentisseur répond à un besoin de sécuriser une traversée mais pas forcément au besoin de ralentir les véhicules durablement ou au besoin de sécuriser un cheminement piéton complet, tel qu'il peut être formulé par les habitants. On a bien un travail en cours avec les services de la Métropole pour réfléchir à d'autres solutions moins coûteuses puisque ces plateaux en ville coûtent extrêmement cher. Cela représente entre un quart et un tiers du budget que nous met à disposition la Métropole pour créer un petit plateau ralentisseur. Si l'on veut pouvoir répondre à toutes les demandes de sécurisations qui existent sur tout l'arrondissement et à tous les enjeux de végétalisation de l'espace public ou d'infrastructure cyclables qui sont financés sur les mêmes enveloppes, on est obligé de travailler à d'autres solutions. Cela prend du temps mais il y a bien de réponses qui vont arriver.

Prise de paroles :

Gérard COLLOMB : Est-ce qu'on pourrait dans les prochaines séances, maintenant qu'il n'y a plus le Covid, faire porter directement devant le conseil les questions du Conseil de Quartier. Cela serait quand même plus vivant que de retransmettre des demandes. On est un peu dans l'abstrait quand même. Là ce serait bien.

Mme la Maire : Je ne suis pas contre en revanche ce n'est pas noté comme ça dans le règlement intérieur.

Gérard COLLOMB : Et bien changeons le, puisqu'il est intérieur !

Mme la Maire : Je n'ai pas dit le contraire. La possibilité des questions étaient envoyées en amont avec un porteur mais pourquoi pas, je ne suis pas contre.

Gérard COLLOMB : Si vous le demandez gentiment à Monsieur GIORDANO qui avait travaillé sur le règlement intérieur, je crois qu'il acceptera volontiers.

Mme la Maire : Alors, on va revoir ça. J'en profite pour clore ce conseil. L'ordre du jour est épuisé. Le prochain conseil d'arrondissement est bien le 22 juin, c'est un mercredi puisque le 21 juin, c'est la Fête de la musique. On se dit que cela n'est pas très opportun, il y a les Fitdays à la Duchère. Ne vous laissez pas surprendre par le calendrier. Je vous propose aussi d'aller à la rencontre de notre public nombreux et d'aller le saluer. Bonne soirée à toutes et tous.